

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

HAUTE-LOIRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE SANSSAC L'EGLISE**

Séance du 24 février 2020

**N° 2020 - 7**

Nombre de membres

Afférents au CM : 15

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

Date de la convocation

le 14/02/2020

Date d'affichage

le 14/02/2020

Objet de la délibération 2020-7

Mise à disposition de parcelles de terrain à l'A.C.C.A. de Sanssac l'église.

Acte rendu exécutoire après dépôt en

Préfecture

le

et publication ou notification

du

L'an deux mil vingt et le 24 février à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gilbert PEYRET, maire.

Présents : Messieurs BEAUDET Pierre, BERAUD Jean-Yves, CHAPON Noël, COLOMB Rémy, GUILHOT Stéphane, JACQUES Cyrille, MAZOYER Gérard, PEYRET Gilbert, Mesdames DUBOIS Laëtitia, FELGINES Florence, GARRABOS Rachel, GIRAUD Corinne, LEBERRE Laure, MATHIEU Sophie.

Excusée : Madame REDON Aurélie qui a donné procuration à Monsieur GUILHOT Stéphane,  
Monsieur JACQUES Cyrille a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle que par la délibération n° 2013-7 du 22 février 2013, le conseil municipal avait mis à disposition de l'A.C.C.A., les parcelles A 52 et A 53 situées route de Mézeyrac, pour une durée de 3 ans, afin d'implanter des cultures à oiseaux.

Monsieur le Maire propose de reconduire ce dispositif pour une durée de 3 années reconductibles par tacite reconduction triennale, sauf dénonciation de la convention par l'une des deux parties six mois avant échéance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à renouveler cette mise à disposition, sur ces 2 parcelles, pour une durée de 3 années par tacite reconduction triennale, sauf dénonciation de la convention par l'une des deux parties six mois avant échéance, à compter de ce jour.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le maire

Gilbert PEYRET